



Version	Créé le	Mise à jour	Créé par	Référence
2	03.01.2018	15.03.2023	Formdev	PGFOR

## Programme de formation RAJOUT DE CHIEN - Carte professionnelle cynophile

### Objectifs :

Conformément à l'Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité,  
Pour l'inscription d'un nouveau chien sur votre carte professionnelle.

Pour l'inscription d'un nouveau chien sur votre carte professionnelle, la durée de la formation pratique est fixée après une évaluation initiale et qui ne peut être inférieure à 70 heures.

### Public concerné et prérequis :

Titulaire de la carte professionnelle "Agent de sécurité cynophile"  
Il est possible d'étaler cette formation sur plusieurs mois ou années (Utile pour un jeune chien avant 18 mois pour qu'il soit opérationnel dès qu'il peut travailler et être rajouté sur votre carte professionnelle)

### DOCUMENT A FOURNIR

- Carte professionnelle du CNAPS ou équivalent
- Copie des diplômes (SST, CQP, ...)
- Carte d'identité ou équivalent
- RC personnel
- Certificat médical pour l'agent cynophile
- Certificat du vétérinaire
- ICARD
- Passeport du chien (vaccin, ...)
- 

### Qualification des intervenants :

- Titulaire du CQP dirigeant centre de formation
- Titulaire du CQP dirigeant de Société de Sécurité Privée
- Titulaire du SSIAP 2 ou 3
- Titulaire du Moniteur en Sécurité
- Titulaire d'un Monitorat cynotechnicien (Niveau IV)
- Référent technique spécialité chien de Police Municipale pour l'Association CYNO-PRO-PM (Cynotechnicien Professionnel de la Police Municipale)
- Formateur Cynophile depuis 2012
- Titulaire du certificat de capacité de dressage des chiens aux mordant
- Titulaire du diplôme de Moniteur en sécurité spécialité cynotechnique
- Membre du CETTAC ( Cellule d'Etude des Technique et Tactique d'Appuis Cyno)



Insititutur Cynophile IPO (International Police Organisation )  
20 ans d'expérience

### Moyens pédagogiques et techniques :

Terrain de plus de 15 000 m<sup>2</sup>  
Locaux de 1500 m<sup>2</sup> (salle, bureau, hangard, etc...)

### Durée, effectifs :

70 heures.  
10 stagiaires.

### Programme :

Pour l'inscription d'un nouveau chien sur votre carte professionnelle, la durée de la formation pratique est fixée après une évaluation initiale et qui ne peut être inférieure à 70 heures.

Le contenu de cette formation est adapté à chaque binome chien-maitre (en fonction de vos aptitudes et celles de votre chien). Pour pouvoir valider cette formation, vous devez être apte sur les différents objectifs ci-après :

Objectifs obéissance et sociabilité du chien

Savoir effectuer (exercices pratiques) :

- une suite au pied en laisse, et en laisse muselée ;
- un maintien en position couché/assis le maître à vue ;
- des positions au pied statique (assis, debout, couché) ;
- un rappel (dans un terrain ou bâtiment clos).

Savoir :

- motiver son chien ;
- faire franchir à son chien des obstacles bas ;
- faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements (bâtiments, escaliers...) ;
- contrôler son chien durant des exercices pratiques de sociabilité, de jour, en présence du public et d'un autre chien (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux).

Objectifs de maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense

Savoir :

- mettre en œuvre les différentes étapes d'apprentissage pour acquérir une maîtrise de son chien lors d'actions mordantes en développant :
  - le débouillage ;
  - le mordant au costume ;
  - la défense du maître ;
  - frappes muselées ;
  - la cessation du mordant en maintenant la vigilance ;
  - le déconditionnement au mordant.



rapidement une décision sur le choix de l'opportunité d'une défense du maître avec son chien muselière en fonction de la situation donnée dans le cadre de la légitime défense ;  
- intervenir son chien dans une frappe muselée (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense ;

- faire intervenir son chien démuselé (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense et le faire cesser immédiatement ;
- garder le contrôle lors d'une situation de mordant de brève durée.

Objectifs de détection de personnes et d'objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes

Savoir :

- organiser et dérouler sa ronde en sachant utiliser son matériel canin, constater des anomalies, découvrir des personnes ou des objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes ;
- observer et interpréter des réactions et attitudes de son chien durant sa recherche et lors de la détection de personne ou d'objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes ;
- développer les aptitudes sensorielles naturelles du chien de jour et de nuit ;
- maîtriser son chien en situation de travail de détection dans le cadre professionnel et réglementaire :
  - détection olfactive, visuelle et auditive ;
  - initiation au pistage ;
  - la détection de personnes au sol, aérienne et souterraine.

- gérer et utiliser de son chien durant une ronde

#### **Modalités d'évaluation des acquis :**

Evaluation pratique conforme à l'Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

#### **Sanction visée :**

Vous aurez un examen d'évaluation

Suite à votre formation, vous aurez une évaluation conforme à l'Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité, détaillant vos compétences pour chaque objectifs cités plus haut.

En cas de réussite, le centre de formation CIPS vous délivrera une attestation que vous devrez joindre avec votre demande de rajout de chien au CNAPS du lieu de votre domicile.

#### **Délais d'accès à la formation**

#### **Taux de satisfaction de formation**



Passage à la formation

**Cas de dispense possible :**

Sans objet

**Tarification catalogue ou « prix public » :**

Prix catalogue public pour un rajout de chien : 750 € (TVA non applicable pour les professionnels)

Il est possible d'étaler cette formation sur plusieurs mois ou années (Utile pour un jeune chien avant 18 mois pour qu'il soit opérationnel dès qu'il peut travailler et être rajouté sur votre carte professionnelle)

ATTENTION ! Ce tarif est valable pour 70h de formation (minimum légal).

Après une évaluation initiale , sur avis de l'instructeur cynophile diplômé, il se pourrait que vous ayez besoin de plus d'heures de formations (Un devis personnalisé vous sera proposé pour atteindre les objectifs fixés par l'Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité